

## Conseil d'administration

du 08/02/2002

### I-Action

#### NOUVELLES OPERATIONS - Interconnexion Férel - Campbon

##### **1 Interconnexion Férel - Campbon**

##### **b - Convention avec la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)**

En 1996, la Ville de Saint-Nazaire, le Syndicat Intercommunal de la Côte d'Amour et de la Presqu'île Guérandaise (SICAPG) et l'Institution d'Aménagement de la Vilaine se sont réunis pour mener conjointement une étude visant à améliorer la sécurité et la qualité de l'alimentation en eau potable des régions qu'ils desservent.

De cette étude, il ressortait qu'une interconnexion entre l'usine de production d'eau potable du Drézet, à Férel, et les réservoirs de la Plaudière, à Campbon, en tête du réseau de Saint-Nazaire, constituait la meilleure réponse aux trois objectifs de l'étude :

- Améliorer la qualité des eaux produites par l'usine de Férel, pour l'ensemble des secteurs desservis, qu'il s'agisse du département de Loire-Atlantique, du secteur sud du Morbihan ou du sud-ouest de l'Ille et Vilaine.

- Améliorer la sécurité d'approvisionnement des secteurs à forte demande du nord-ouest de la Loire-Atlantique.

- Rechercher des solutions de gestion concertée de l'ensemble des ressources en eau de la zone d'étude.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de passer convention avec la CARENE, à qui la Ville de Saint-Nazaire a confié la compétence eau potable, afin de définir les conditions de réalisation de cette interconnexion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de convention joint en annexe,**
- **Autorise le Président à signer cette convention et toutes pièces afférentes.**